

## **224 projets, 28 pays participants (plus des pays tiers: la Yougoslavie et Chypre) et plus de 750 organisations impliquées: voici les résultats de la sélection 2002 du programme "Culture 2000"**

*En 2002, pour la première fois, le programme "Culture 2000" suit une approche sectorielle annuelle – la priorité étant accordée aux arts visuels. Cette année, la Commission européenne financera en tout 224 projets (dont 119 dans le domaine des arts visuels), qui représentent un montant total supérieur à 33 millions d'euros et recouvrent de nombreuses activités relevant de secteurs allant des arts visuels aux arts du spectacle, en passant par le patrimoine culturel et la traduction littéraire. En 2002, le programme "Culture 2000" soutiendra également la création d'un prix européen pour le patrimoine culturel, ainsi que les villes européennes de la culture sélectionnées pour les années 2002 et de 2003.*

En 2002, année pour laquelle la commissaire Viviane Reding a souligné la nécessité de construire des ponts au moyen de la coopération culturelle, un nombre record de 28 pays participent au programme. En 2003, ce nombre devrait passer à 30, avec l'arrivée de Chypre et de Malte. Au fur et à mesure que le programme s'étend pour refléter la réalité d'une Europe élargie, la coopération culturelle devient un moyen sans cesse plus important pour franchir les frontières nationales et linguistiques. Comme l'affirme le Parlement européen dans sa résolution concernant la coopération culturelle de septembre 2001, "l'une des caractéristiques culturelles distinctives de l'Europe est son unité dans la diversité, c'est-à-dire la coexistence et l'interaction continue, qui a évolué au long des siècles, d'une variété riche de langues, de traditions, de modes de vie, de tendances, de mouvements et d'expressions artistiques et culturelles".

Neuf pays candidats d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Slovaquie) participent au programme pour la deuxième fois et la Slovénie y prend part pour la première fois. Plus de 115 organisations provenant de ces pays participeront comme chefs de file et/ou co-organisateurs aux projets sélectionnés, soit une augmentation de presque 50 % par rapport à l'année dernière.

Plus de 750 opérateurs culturels de l'Europe entière sont directement impliqués dans les projets sélectionnés en tant que chefs de file et/ou co-organisateurs et beaucoup plus encore sont associés aux projets.

Cette année, le programme "Culture 2000" a inauguré son approche sectorielle annuelle pour le premier des trois exercices concernés. Dans le cadre de cette approche, un domaine différent de l'activité culturelle se verra accorder la priorité chaque année: les arts visuels en 2002; les arts du spectacle en 2003 et le patrimoine culturel en 2004. Pour chacune de ces années, les autres secteurs continueront à être soutenus, mais l'accent portera principalement sur les secteurs prioritaires.

C'est ainsi qu'en 2002, le programme soutiendra des projets relevant des secteurs des arts visuels, des arts du spectacle, du patrimoine culturel, des livres, de la lecture et de la traduction. Plus de 430 demandes ont été reçues pour l'ensemble des secteurs et des actions. Des comités d'experts indépendants, venant de toute l'Europe, ont évalué les demandes et ont veillé à la qualité des projets approuvés.

200 projets annuels de coopération culturelle (portant sur les arts visuels, les arts du spectacle, le patrimoine culturel, le livre et la lecture, la traduction littéraire, les arts visuels dans les pays tiers et les laboratoires de patrimoine culturel), pour un montant d'environ 17,7 millions d'euros, ainsi que 24 projets pluriannuels de coopération (portant sur les arts visuels, les arts du spectacle, le patrimoine culturel ainsi que le livre et la lecture), pour un montant de quelque 15,7 millions d'euros, ont été sélectionnés. Le programme Culture 2000 accordera également une somme d'environ 150.000 euros à l'organisation et à l'attribution d'un prix européen dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

**Projets annuels de coopération \***: ces projets doivent impliquer au moins trois co-organisateurs des pays participants. Les 200 projets sélectionnés au titre de cette action se répartissent de la manière suivante:

- Arts visuels:	100 projets
- Arts visuels dans les pays tiers:	2 projets
- Arts du spectacle:	20 projets
- Patrimoine culturel:	19 projets
- Livre et lecture:	8 projets
- Traductions:	48 projets (plus de 200 livres)
- Laboratoires de patrimoine culturel:	3 projets

**Projets pluriannuels de coopération** : ces projets doivent impliquer au moins cinq co-organisateurs des pays participants. Les 24 projets sélectionnés au titre de cette action se répartissent comme suit:

- Arts visuels:	17 projets
- Arts du spectacle:	3 projets
- Patrimoine culturel:	2 projets
- Livre et lecture:	2 projets

**Prix du patrimoine européen:** la Commission a confié à l'opérateur culturel "Europa Nostra" la tâche d'organiser la remise d'un prix européen annuel dans le domaine du patrimoine culturel et de sa mise en valeur.

Les Capitales européennes de la culture de l'an 2002, Bruges et Salamanque, ont déjà reçu près de 125.000 euros chacune pour des activités préparatoires et un montant supplémentaire de 375.000 euros a été prévu pour chacune de ces deux villes pour les activités ayant lieu cette année. En outre, 125.000 euros ont été réservés à la Capitale de la culture de 2003, Graz, pour préparer des manifestations culturelles qui auront lieu l'année prochaine.

*\*Deux projets sont encore en attente en raison des procédures financières.*